Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260518-202631-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BOQUEHO

NOMBRE DE CONSEILLERS	**15**
CONSEILLERS PRESENTS	**11**
VOTANTS	**14**

SEANCE DU 06 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 Mai les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **30 avril 2026** conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, BENOIT Sally, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric, ARTHUR Marie

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : LE QUELLENNEC Gaëlle par LE MOAL Anne-Marie, ANDRE Loïc par CORBEL Thomas, CHRISTIEN Julie par ARTHUR Marie

ETAIT ABSENT : LE BELLEGUY David

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : PINÇON Gwendal

Délibération 2026-31

Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public (SIVAP)

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués (2 titulaires et 2 suppléants) appelés à siéger au SIVAP de Quintin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix en abstention :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260518-202631-DE

- DESIGNE Mme HALLET Anne-Hélène et M. DELARUE Gilles délégué titulaire au SIVAP
- DESIGNE M. MICHEL Fabien et M. CORBEL Thomas, délégué suppléant au SIVAP

Décision

Pour : 11	Abstention : 3	Contre :

Le 06 MAI 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

MAIRIE DE BOQUEHO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)